



Afri-Can Société de Minéraux Marins



RAPPORT ANNUEL 2005

PROFIL CORPORATIF

Afri-Can est une entreprise canadienne active dans l'acquisition, l'exploration et le développement de propriétés minérales importantes en Namibie. La taille et la qualité des concessions d'Afri-Can ainsi que sa stratégie de croissance la placent au rang de partenaire de choix des groupes d'émergence économique namibiens

FAITS SAILLANTS 2005

- Capitaux générés par les activités de financement durant l'année fiscale: 2 900 000 \$ CDN.

*Tous les textes et images de cette brochure
© 2004 Afri-Can, Société de Minéraux Marins*



TABLE DES MATIÈRES

▼ Message aux actionnaires	3
▼ Concessions diamantifères marines	4 - 5
▼ Concession de cuivre Haib	6
▼ République de Namibie	6
▼ Implication communautaire et déclaration environnementale	6
▼ Informations corporatives	7
▼ Rapport de gestion	8 - 15
▼ Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	16
▼ Rapport des vérificateurs	17
▼ Rapport financier	18 - 31

MESSAGE AUX ACTIONNAIRES

Au cours de l'année, Afri-can a fait des progrès en vue de recommencer ses travaux d'exploration diamantifère marine. Nous avons levé 2 900 000\$, ce qui nous a permis d'améliorer la situation du bilan et de regagner la confiance des contracteurs marins. Nous devrions ainsi pouvoir recommencer nos travaux d'exploration et nous remettre sur la voie du succès en 2006.

Le marché du diamant est en pleine ébullition. En raison d'une pénurie de diamants de haute qualité, le prix des pierres brutes et polies a considérablement augmenté cette année. Selon *Diamond International Exchange*, le prix des diamants a augmenté de 30% depuis cinq ans, en partie à cause de la demande en Asie. En l'absence de nouvelles découvertes, un déficit de cinq à sept milliards de dollars pourrait se creuser, et le prix des diamants pourrait encore doubler dans les cinq prochaines années. Les producteurs sont donc à la recherche de futurs gisements en territoires inexplorés. Comme la plupart des diamants marins sont de qualité gemme, l'industrie diamantifère marine pourrait offrir un fort potentiel de croissance.

L'exploitation commerciale des diamants marins a débuté en 1991, moment où la technologie a enfin permis le développement d'importants nouveaux gisements. Namdeb, co-entreprise entre De Beers et le gouvernement namibien, produit près de 900 000 carats par an, ce qui représente une augmentation importante par rapport aux 500 000 carats extraits en 2002. Le prix obtenu par Namdeb, soit plus de 300 \$ US par carat, confirme la grande qualité de ses pierres. Le succès de Namdeb se démarque considérablement des faux pas d'autres sociétés, lesquels ont nuit à la crédibilité du secteur sur les marchés boursiers. Namdeb a confirmé la faisabilité économique de l'exploitation diamantifère marine. Aujourd'hui, l'industrie marine diamantifère est si perfectionnée que plus de 60% des 1,6 millions de carats extraits chaque année en Namibie proviennent de l'océan.

Les succès de Namdeb ne font qu'accroître notre confiance dans les projets diamantifères marins d'Afri-Can. La nature diamantifère du Bloc J et la probabilité qu'il recèle une quantité importante de diamants ont été confirmés, soutenant la poursuite de travaux d'échantillonnage visant à estimer une ressource inférée. Depuis le début de l'année, de nouveaux contracteurs utilisant des technologies de dernier cri ont fait surface et nous sommes maintenant en négociations finales avec un des plus importants en vue de poursuivre ces travaux.

Cette année, nous avons modifié la structure de notre participation au projet de cuivre Haib. Bien que nous considérions toujours ce projet comme un actif valable, nous réalisons que le projet nécessitera d'importants investissements et un apport technique spécialisé. Comme nous prévoyons nous concentrer sur l'exploration diamantifère marine, nous avons vendu une option à une Société se spécialisant dans le développement de gisements cuprifères. L'entente de mai 2005 avec Copper Resources Ltd, lui permet de gérer et d'acquérir jusqu'à 70% du projet en contrepartie d'investissements totalisant 2,2 millions \$ US en dépenses d'exploration.

Notre potentiel d'exploration soutient définitivement la poursuite du développement de la Société tel qu'établi dans notre plan d'affaires et à ce jour, Afri-Can est un des participants les plus actifs dans l'exploration diamantifère marine en Namibie. Nous apprécions la collaboration continue de nos partenaires et du Gouvernement namibiens, laquelle nous permet de développer nos investissements et notre présence dans la région pour le bénéfice de nos actionnaires et du peuple namibien.

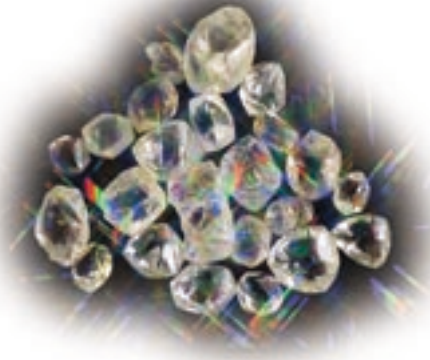
Le succès de la Société n'aurait pas été possible sans le dévouement et la persévérance de la direction, de nos consultants techniques et du conseil d'administration. Plus particulièrement, nous aimerions exprimer notre reconnaissance à tous nos actionnaires pour leur soutien continu. Avec eux, nous comptons nous diriger vers des années plus excitantes et satisfaisantes, alors que nous déployons nos meilleurs efforts à l'atteinte de notre principal objectif - *la découverte et le développement d'excellentes ressources minérales.*



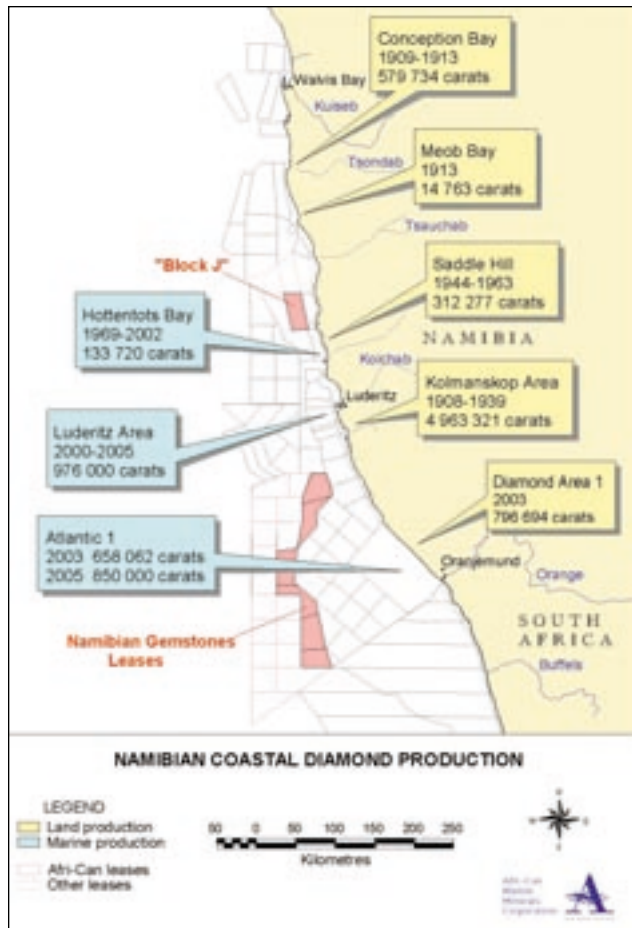
Pierre Léveillé
Président et Chef de la direction



Michael J. H. Brown
Président du Conseil d'Administration



CONCESSIONS DIAMANTIFÈRES MARINES



BLOC J / CONCESSION WODUNA

Afri-Can a prouvé la présence de deux importants gisements qui contiennent des diamants de la même qualité que celle des concessions avoisinantes de nos compétiteurs. De plus, ces gisements sont de superficie similaire aux plus importants gisements exploités dans la zone marine au large de la côte ouest namibienne.

De plus, Afri-Can est la première société après Namdeb (co-entreprise entre le Gouvernement namibien et De Beers) à découvrir des diamants sur le plateau continental moyen à une profondeur de 120 m. Cette découverte est d'autant plus importante qu'elle est dans un environnement géologique similaire au gisement «Atlantic One». L'importance de cette découverte ne peut être sous-estimée car selon l'information publiée par De Beers: "De Beers a retrouvé des diamants aussi loin que 40 km au large de la côte de l'Afrique australe, et extrait des diamants à des profondeurs d'au moins 120 m. 95% de ces diamants marins sont de qualité gemme. La qualité des diamants s'améliore à mesure qu'on s'éloigne de la côte, parce que seuls les diamants de la meilleure qualité ont pu supporter la turbulence des courants océaniques".

Le Bloc J (EPL 2499), situé à 105 km au nord de Luderitz en Namibie, s'étend sur 994 km² et occupe une partie de la plateforme continentale, à des profondeurs variant entre 70 et 170 m approximativement. Le Bloc J est l'objet d'une option et entente de co-entreprise, signée en octobre 1999 entre Afri-Can et Woduna Mining Holding (PTY) Ltd. Afri-Can détient actuellement une participation indivise de 70% dans la concession et en est l'opérateur. Depuis octobre 1999, Afri-Can a investi plus de 4,4 millions \$ CDN sur le Bloc J. L'approche méthodique de développement de la concession a permis à la Société de compléter avec succès deux levés géophysiques et deux programmes d'échantillonnage.

Échantillonnage quantitatif:

Afri-Can a mené la première phase de son programme d'échantillonnage quantitatif. Le programme a été conçu pour déterminer la continuité de la minéralisation des caractéristiques, établir suffisamment de données quantitatives pour supporter une ressource inférée et établir des données économiques préliminaires quant au potentiel d'exploitation. Le programme a permis le prélèvement de 25 échantillons d'une moyenne de 13,24 m² chacun pour une couverture totale de 0,365 km². Les échantillons ont été prélevés de deux sites d'ancrages. 21 échantillons ont été excavés du premier site et quatre sur le deuxième site. 11 échantillons ont été prélevés dans la zone minéralisée, permettant de récupérer 84 diamants de qualité gemme. La plus grosse pierre pèse 0,49 carat.

Échantillonnage de reconnaissance:

Afri-Can a mené un programme d'échantillonnage de reconnaissance afin de prouver la présence de diamants et d'identifier les zones de sédiments diamantifères. Le programme a permis le prélèvement de 338 échantillons sur 29 sites d'ancrage et la récupération de 728 m² de graviers. 23 diamants de qualité gemme ayant un poids total de 4,65 carats ont été trouvés. La plus grosse pierre pèse 0,64 carat. Ces échantillons ont été récupérés de 17 caractéristiques géologiques, dont huit ont démontré la présence de diamants. Deux des échantillons contenaient plus d'un diamant, ce qui prouve que les diamants se concentrent à certains endroits de façon plus importante que dans les concentrations typiques des zones marines situées au large de la côte ouest namibienne.

L'analyse des données combinées des deux premiers programmes d'échantillonnage a permis de confirmer la nature diamantifère de la Caractéristique 8 et l'étendue de la minéralisation est maintenant bien définie dans la région échantillonnée. De plus, il est maintenant évident que le Bloc J est l'hôte de trois types distincts de dépôts diamantifères, soit *des vallées de pavements désertiques marins*, *des paléo-zones de ressac (vagues de graviers)*, et *une vallée éolienne/fluviale*.

CONCESSIONS DIAMANTIFÈRES MARINES

BLOC J / CONCESSION WODUNA (suite)

- Les *pavements désertiques marins* (Caractéristique 8) sont le résultat de l'érosion de sables et conglomérats remontant à la période tertiaire (il y a 8 000 à 3 millions d'années).

L'importance de la découverte de pavements désertiques marins ne peut être sous-estimée. L'information publiée par De Beers sur les dépôts du plateau continental moyen le démontre bien:

«Les graviers diamantifères cimentés sur les revers de crêtes structurales ont été engloutis durant les périodes de transgressions marines et d'érosion. Leur remaniement subséquent a produit des pavements désertiques marins à partir des sédiments fluviaux et deltaïques originaux, augmentant la teneur diamantifère de 4 à 20 fois».

- Les graviers récupérés dans les *vagues de graviers* (Caractéristiques 8 et 17) contiennent une abondance de «suites exotiques de la rivière Orange», dont les agates, jaspes et épisodites lesquelles, en quantités aussi élevées, sont de bons indicateurs de la présence de diamants. Les vagues de graviers sont situées à 125 m de profondeur et sont caractérisées par la présence de grandes dalles de socle rocheux. Afri-Can est la première société après Namdeb à avoir découvert un dépôt de vagues de graviers.

-La géologie de la *vallée éolienne/fluviale* (Caractéristique 6) est très similaire à celle qui est exploitée par Diamond Fields (Marshall Forks) et l'ancien Namco (Caractéristique 19). La Caractéristique 6 est située à environ 105 m de profondeur et consiste en un groupe de vallées et de dépressions qui auraient été exposées quand la côte se trouvait à 125 m sous le niveau actuel de la mer, soit à l'époque de formation de la Caractéristique 8.

DÉVELOPPEMENT FUTUR

Afri-Can a complété la phase préparatoire du prochain programme d'échantillonnage en vrac et de pré-faisabilité. L'objectif du programme consiste à établir une ressource minière sur le Bloc J selon les règles et définitions du CIMM. La première phase du programme se concentrera sur les deux zones principales (Caractéristiques 6 et 8) où des dépôts de diamants ont déjà été délimités. Le programme consistera à extraire 319 larges échantillons de 10 mètres carrés.

Le tableau suivant donne l'ensemble des détails concernant les Caractéristiques 6 et 8 et indique le nombre prévu d'échantillons pour la prochaine phase du programme d'échantillonnage:

	CARACTÉRISTIQUE 6	CARACTÉRISTIQUE 8
SITUATION	105 m sous le niveau de la mer.	125 m sous le niveau de la mer.
TYPE ET ÉTENDUE	Zone éolienne / fluviale couvrant 3.7 km ² , desquels 3,1 km ² contiennent des graviers diamantifères.	Paléo-zone de ressac qui s'étend sur une superficie de 11,7 km ² . Une zone de 2 km ² contient des conglomérats diamantifères appelés vagues de graviers.
NOTES	Géologie similaire à celle des caractéristiques exploitées par Samicor et Diamond Fields.	Namdeb exploite un dépôt de vagues de graviers semblable au nôtre et en extrait 800 000 carats de diamants-gemmes par an.
ÉCHANTILLONS PRÉVUS	213	106

CONCESSION NAMIBIAN GEMSTONES

La concession méridionale d'Afri-Can, Namibian Gemstones Mining Corporation (PTY) Limited, est située à proximité de l'extrémité occidentale des riches concessions de Namdeb. Les ressources inférées de diamants marins y atteignent actuellement huit millions de carats. Afri-Can détient une participation indivise de 60% sur la concession. En vertu de l'entente d'option et de co-entreprise signée avec Namibian Gemstones, Afri-Can possède l'option d'augmenter sa participation jusqu'à 80%. La concession s'étend à des profondeurs variant de 168 m à plus de 500 m. Un levé géophysique a permis d'isoler de vastes zones de sédiments

non-consolidés et de nombreux secteurs similaires à ceux où les diamants se concentrent ailleurs le long de la côte namibienne. Une zone de 1 900 km² a révélé des secteurs peuplés d'affleurements rocheux et de roches recouvertes d'une fine couche de sédiments non-consolidés. On y a découvert des preuves de l'érosion du passé, caractérisée sous la forme de paléo-chenaux, d'anciennes terrasses et de cuvettes. De telles formations géologiques ont la réputation de contenir des diamants ailleurs le long de la côte. Un programme d'échantillonnage aura pour but l'identification de matériaux terrigènes susceptibles d'être associés à des dépôts diamantifères.

CONCESSION DE CUIVRE HAIB

En mai 2005, la Société a signé une entente d'option avec Copper Resources Ltd. Concernant le développement du gisement Haib. Copper Resources pourra acquérir un intérêt indivis de 70% dans la concession en échange d'investissements en exploration totalisant 2,2 millions US \$. Mineral Engineering Technical Services (PTY) Ltd., un groupe australien renommé de consultants en traitement minéralogique, a été nommé pour procéder à une révision des traitements métallurgiques pour le projet de cuivre Haib.

La licence de prospection exclusive (EPL # 3140) s'étend sur 74 563 hectares et est située dans la région Karas, à 8 km de la rivière Orange, dans le sud de la Namibie tout près de la frontière avec l'Afrique du Sud. La concession contient un large gisement, qui est un porphyre de cuivre-molybdène à faible teneur. La concession fut découverte en 1948. L'évaluation indépendante des ressources la plus récente par Behre Dolbear & Company, conduite en août 1996, estimait les ressources indiquées, dans la zone à plus forte teneurs, à 292 millions de tonnes à une teneur de 0,46% cu avec une basse teneur de 0,30% cu.

RÉPUBLIQUE DE NAMIBIE

La République de Namibie est un des pays les plus stables sur le plan politique et un des mieux développés en Afrique. Depuis l'obtention de son indépendance de l'Afrique du Sud en 1990, le pays s'est muni d'une constitution reconnue comme l'une des plus démocratiques au monde. L'industrie minière est réglementée par des lois qui garantissent les droits à la propriété et assurent une protection contre l'expropriation et le rapatriement des profits. La Namibie est le premier pays au monde à intégrer la protection de l'environnement dans sa constitution. Tout près de 14% des terres est protégée, ceci incluant virtuellement tout la partie côtière du désert du Namib. L'économie est fortement dépendante de l'extraction et du traitement des minéraux pour l'exportation. L'industrie minière compte pour 20% PIB et ses riches dépôts alluvionnaires de diamants font de la Namibie une des premières sources mondiales de diamants de qualité gemme. L'industrie diamantifère marine en Namibie offre un potentiel énorme avec ses ressources estimées à plus de deux milliards de carats. La Namibie est le quatrième plus important exportateur de minéraux non-fossiles en Afrique, le cinquième plus important producteur mondial d'uranium et produit d'importantes quantités de plomb, zinc, d'étain, d'argent et de tungstène. La production de zinc, de cuivre et d'argent ainsi que l'accroissement de la pêche commerciale ont mené la croissance en 2003.

IMPLICATION COMMUNAUTAIRE

Une partie de la vision de développement à long terme de la Société comprend également une volonté de créer une relation durable avec le peuple namibien. Dans le but de créer une base pour cette vision, toutes les ententes d'options et de co-entreprise, d'Afri-Can incluent des groupes d'émergence économique namubiens. L'implication directe de la direction en Namibie a permis de solidifier des liens entre la Société et la communauté locale des affaires et de la finance. Cette représentation locale permet de démontrer aux namubiens ainsi qu'à leurs représentants gouvernementaux notre volonté de succès à travers un engagement à long terme avec le peuple.



DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE

Afri-Can s'engage à ce que la conduite de ses affaires soit représentative de celle d'un citoyen corporatif responsable, respectant les lois du Gouvernement namibien. Nous exigeons donc de nos contracteurs qu'ils prennent des mesures favorisant la protection de la faune et de l'environnement. Par conséquent, ceux-ci doivent adhérer et respecter toute la réglementation environnementale du Gouvernement namibien.



Le centre-ville de Windhoek, capitale de la Namibie

INFORMATIONS CORPORATIVES

MEMBRES DE LA DIRECTION ET ADMINISTRATEURS

Michael J. H. Brown †

Administrateur et Président du conseil d'administration

Pierre Léveillé †

Administrateur, Président et Chef de la direction

Bernard J. Tourillon

Administrateur, Vice-président exécutif et Chef des services financiers

Marcel Drapeau

Administrateur et Secrétaire corporatif

Chris I. von Christierson †

Administrateur

Kim Hatfield †*

Administrateur

Michael Nicolai *

Administrateur

Howard Messias *

Administrateur

CONSEILLER TECHNIQUE

R.W. Foster

Directeur du développement des ressources,
Diamants

Siège social

4444, rue Ste-Catherine Street ouest, bureau 201
Montréal, Québec, Canada H3Z 1R2
Tél.: 514-846-2133
Fax: 514-846-1435
Courriel: info@afri-can.com
Site Web: www.afri-can.com

Bureau — Namibie

Boîte postale 22978
Windhoek, Namibie
Tél.: 246-61-263-951
Fax: 246-61-263-952
Courriel: noragem@iafrica.com.na



Avocats

Lavery de Billy
Montréal, Québec, Canada

Agents de transferts

Computershare
Montréal, Québec, Canada

Vérificateurs — Canada

Raymond, Chabot, Grant, Thornton
Montréal, Québec, Canada

Vérificateurs — Namibie

KPMG
Windhoek, Namibie

Banque — Canada

HSBC (Canada)
Montréal, Québec, Canada

Banque — Namibie

First National Bank of Namibia
Windhoek, Namibia

Bourses et symboles:
TSX Croissance — AFA
Francfort (XETRA) — AJF
OTC (Pink Sheets) — AFCMF

Actions émises: 107 103 434
Pleinement diluées: 116 618 434
Numéro d'exemption SEC USA: 12g3-2(b): 82-3329

* Membres du comité de vérification et de rémunération

† Membres du comité technique du conseil d'administration

RAPPORT DE GESTION

Introduction

Le rapport de gestion qui suit devrait être lu de concert avec les états financiers annuels d'Afri-Can pour l'exercice terminé le 31 août 2005 et les notes qui s'y rattachent. À moins d'indication contraire, les références à des montants en dollars correspondent à des dollars canadiens.

Ce rapport de gestion a été préparé en date du 15 décembre 2005. La Société divulgue régulièrement de l'information additionnelle par le dépôt de communiqués de presse, d'états financiers et de sa notice annuelle sur le site SEDAR (www.sedar.com).

Énoncés prospectifs

Cette discussion de la direction sur les états financiers contient des «énoncés prospectifs», tels qu'identifiés dans les dépôts réguliers d'Afri-Can auprès des autorités réglementaires canadiennes, qui comprennent certains risques et incertitudes. Il n'y a aucune garantie que ces énoncés s'avéreront exacts, et les résultats réels ainsi que les événements futurs pourraient varier de façon importante et différer de ceux anticipés dans ces énoncés.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Afri-Can, Société de minéraux marins («Afri-Can», la «Société» ou «AFA») est une Société en phase de développement publique canadienne ayant ses actions cotées sur la bourse de croissance du TSX. Les activités de la Société sont spécialisées dans l'acquisition et le développement de concessions diamantifères et cuprifères en Namibie. La mission d'entreprise d'Afri-Can consiste à découvrir et à développer des projets de ressource naturelle de classe mondiale.

PROJETS D'EXPLORATION

On trouvera ci-après une brève description des propriétés dans lesquelles Afri-Can détient une participation.

BLOC J / CONCESSION WODUNA

Afri-Can a complété la phase préparatoire du prochain programme d'échantillonnage en vrac et de pré-faisabilité. Des discussions avec des investisseurs stratégiques cherchant à accroître leur intégration verticale dans l'industrie du diamant sont en cours afin de démarrer l'étape 3 du programme.

Le programme complet est conçu afin d'extraire 1,117 échantillons important de 10 m² carré. Le programme pourrait être complété en six mois si un contracteur approprié peut être trouvé. En tenant compte d'un coût de 4 000 US\$ par échantillon, le coût du programme complet pourrait être de plus de 4,5 millions US \$. Afin de maximiser nos ressources financières, la Société prévoit prélever 319 échantillons de sites de haute priorité en 48 jours à un coût de 1,2 millions US\$. En plus, la Société prévoit compléter un programme de cartographie-sonar à haute définition avant l'échantillonnage afin de mieux identifier l'emplacement des zones de piégeage du diamant. Le programme géophysique devrait prendre 10 jours à compléter et coûter 200 000 US\$.

CONCESSIONS NAMIBIAN GEMSTONES

Depuis 1998, Afri-Can a investi au delà de 8,070,811¹ \$CDN dans ce projet. En vertu des ententes, Afri-Can possède aussi l'option d'augmenter sa participation à 80%. Les résultats d'un levé géophysique précédent ont permis d'isoler une zone d'environ 1 900 km² comprenant des secteurs peuplés d'affleurements rocheux et de roches recouvertes d'une fine couche de sédiments non consolidés. Un programme d'échantillonnage permettra l'identification de matériaux terrigènes susceptibles d'être associés à des dépôts diamantifères. Le programme devrait prendre deux mois à compléter pour un coût de 500 000 \$ US. Ce programme sera mis de l'avant lorsque nous aurons complété les programmes d'échantillonnage de Bloc J.

¹ Veuillez noter que la valeur comptable reflétée dans nos livres est moins importantes que les fonds investis par la Société.

RAPPORT DE GESTION

CONCESSION DE CUIVRE HAIB

Le 26 mai 2005, Afri-Can annonce qu'elle et Deep South ont signé une entente d'option et de gestion avec Copper Resources Corporation ("CRC") selon laquelle CRC acquiert l'option d'Afri-Can de gérer les programmes d'exploration et d'acquérir un intérêt indivis de 70% dans le gisement de cuivre Haib en Namibie. À cause de cette transaction, Afri-Can n'a plus d'engagements financiers envers Deep South et ce, même si CRC décidait de se retirer du projet.

INFORMATION ANNUELLE CHOISIE

Le tableau suivant présente l'information financière choisie pour les six derniers exercices vérifiés de la Société terminés, respectivement, les 31 août 2005, 2004, 2003, 2002, 2001 et 2000.

	FISCAL 2005	FISCAL 2004	FISCAL 2003	FISCAL 2002	FISCAL 2001	FISCAL 2000
	31/08/05	31/08/04	31/08/03	31/08/02	31/08/01	31/08/00
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Frais généraux et d'administration	954 713	1 011 394	799 809	887 505	659 998	590 173
Perte avant radiations	1 038 142	1 055 289	882 920	980 317	605 768	424 503
Perte et perte diluée par action (avant radiations)	0.012	0.014	0.010	0.020	0.010	0.010
Perte nette	6 849 562	4 835 086	891 676	980 317	3 185 550	424 503
Perte nette et perte nette diluée par action	0.080	0.060	0.010	0.020	0.060	0.010
Actif à court terme	345 862	93 217	160 148	934 957	748 021	183 328
Actif total	4 738 641	10 053 595	13 451 968	13 006 819	10 245 026	11 020 373
Passif à court terme	133 084	938 334	974 476	569 277	124 050	190 032
Montant dû aux administrateurs	356 042	812 162	239 913	59 557	50 630	9 335
Avoir des actionnaires	4 249 515	8 303 099	13 451 968	13 006 819	10 070 346	10 821 006

Analyse de l'information financière choisie

Au cours de la période couverte par les présents commentaires, les activités des concessions de Afri-Can étaient en mode entretien et maintenance. La Société a plutôt concentré ses efforts sur l'assainissement de son bilan, la reprise des activités d'exploration marine en Namibie et le parachèvement du travail requis afin de signer une entente de partenariat complète avec un partenaire technique expérimenté.

Les derniers programmes d'exploration marine d'importance conduits par la Société furent effectués au cours des exercices 2002 et 2003. Jusqu'à la fin de l'exercice 2004, la Société a maintenu des activités de planification de l'exploration marine. La plupart sinon la totalité des aspects positifs de nos programmes d'exploration marine de 2001 à 2003 ont été assombri par les problèmes rencontrés par nos compétiteurs et qui ont impacté le marché des capitaux pour l'ensemble des entreprises de l'industrie des diamants marins.

Alors qu'au cours de l'exercice 2004 la Société a entrepris un programme de diversification de son portefeuille de propriétés par la signature de l'entente d'option Haib en mai 2004, au cours de 2005, la Société a décidé de concentrer ses efforts au redémarrage de son programme d'exploration marine. Notre décision de céder notre participation dans l'entente d'option Haib en échange d'une injection de capital de 350 000 \$ combinée à un paiement additionnel de 200 000 \$ fut bonne pour la Société puisque les fonds générés par cette transaction ont servi à assainir notre bilan et permettre à la Société de focuser toutes ses ressources au redémarrage de nos projets d'exploration marine.

Depuis ses débuts, le plan d'affaire d'Afri-Can vis-à-vis ses concessions marines est simple : développer d'abord notre concession du Bloc J et ensuite développer notre concession « blue sky » Namibian Gemstone. Cette approche par étape était nécessaire parce qu'il reste des défis techniques à surmonter avant que nous ne puissions commencer à travailler aux profondeurs telles que celles retrouvées sur la concession Namibian Gemstone.

RAPPORT DE GESTION

Analyse de l'information financière choisie (suite)

Malheureusement, des événements hors du contrôle de la Société ont retardé de deux ans la mise en place du plan ce qui a reporté l'échéancier de développement de nos concessions Namibian Gemstone. Les normes comptables de l'ICCA sont de natures générales et mal adaptées au développement de projets miniers marins par des Sociétés juniors d'explorations. Alors que plusieurs projets de ressources menés par des compagnies juniors ont été fructueux malgré avoir encouru des retards supérieurs à 3 ans, les normes stipulent que, lorsqu'il y a eu un retard au démarrage de plus de 3 ans, il y a présomption qu'il est nécessaire de radier les coûts capitalisés et dépenses de développement et les coûts pré exploitations.

La Société perçoit encore les concessions Namibian Gemstone comme l'un de ses actifs stratégiques mais selon l'article NOC 11.17 applicable à la note d'orientation 3063.10 de Manuel de l'ICCA, le fardeau d'information requis afin que la Société outre passe la norme de présomption et conserve la valeur dans ses livres est si contraignant que la Société a radié la valeur restante des concessions Namibian Gemstone en date du 31 août 2005.

Au cours des six exercices antérieurs, la moyenne des frais généraux et des pertes avant radiation étaient respectivement de 817 265 \$ et 831 156 \$. Pour les exercices 2005 et 2004 ces montants sont plus élevés que les moyennes parce que depuis l'exercice 2004, presque toutes, et toutes pour l'exercice 2005, les dépenses de direction et administratives attribuables à nos programmes en Namibie sont imputées aux dépenses opérationnelles et non pas inclus dans les dépenses d'exploration comme elles l'étaient par le passé. Il est aussi important de noter que l'accroissement des salaires et avantages sociaux inscrits aux frais généraux en 2004 et 2005 ne sont pas attribuables à un accroissement du personnel ou de salaire.

Performance globale

Au cours de 2005, la Société a encouru des dépenses de 226 531 (contre 547 000 \$ pour la période correspondante l'an dernier) en dépenses d'entretien pour ses concessions marines (ces données sont avant radiations).

Pour l'exercice 2005, la Société a encouru des pertes nettes de 2 014 476 \$ (ou 41,6%), (6 849 562 \$ contre 4 835 086 \$), les frais généraux ont diminué de 56 681 \$ (ou 5,6%) et les autres coûts se sont accrus de 2 071 157 \$ (ou 54,2%).

La réduction des frais généraux de 56 681 \$ (ou 5,6%) par rapport à la période correspondante l'an dernier est attribuable principalement à ce que la hausse des salaires et avantages sociaux, frais de déplacement, d'intérêt et frais bancaires ont été inférieurs à la baisse des frais professionnels, de relations publiques, de dépenses de bureau, information aux actionnaires et frais d'inscription. L'accroissement de 49 904 \$ en salaires et avantages sociaux des exercices 2004 et 2005 n'est relié ni à l'accroissement du personnel ni aux salaires. Les coûts d'octroi des options représentent 29 430 \$ alors que le solde de 20 474 \$ est le montant des salaires de la direction qui avaient été inscrits comme frais reliés à gestion de projets durant l'exercice 2004.

Les autres frais de 5 894 849 \$ sont composés de: radiations de concessions totalisant 5 811 420 \$, perte sur change de 80 571 \$, gains sur disposition de propriétés minières de 25 191 \$ (représentant la valeur en action reçue pour la propriété East Leich), des revenus d'intérêt de 1 951 \$ et une mauvaise créance de 30 000\$ (représentant un règlement légal que la Société a été incapable de recouvrer).

En plus de la radiation de la valeur d'acquisition de la Namibian Gemstone de 5 235 181 \$ susmentionnée, la Société a décidé au cours du 4^{ième} trimestre 2005 de rendre son intérêt résiduel dans le Bloc B à Together Quando ce qui a généré une radiation de la valeur d'acquisition de 163 245 \$ encore aux livres. Le reste des 279 150 \$ en radiation de propriétés minières est attribuable au solde non-amorti de la transaction ORMME radiée au 31 août 2005. Cette décision a eu pour effet de radier également les frais afférents à ORMME au chapitre des dépenses d'exploration reportées en date du 31 août 2005.

La perte sur change de la Société provient de ce que quelques uns des actifs et passifs de la Société sont libellés en dollars namibiens et en rand Sud Africain. La perte sur change de 80 571 \$ pour l'exercice 2005 représente une perte en espèce encourue par la Société dans le cours normal de ses opérations.

RAPPORT DE GESTION

Résumé des résultats trimestriels

Le tableau suivant présente l'information financière choisie pour les huit derniers trimestres.

	FISCAL 2005				FISCAL 2004			
	31/08/05	31/05/05	28/02/05	31/11/04	31/08/04	31/05/04	29/02/04	31/11/03
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Frais généraux et d'administration	221 986	230 379	281 468	220 880	404 277	161 638	204 199	241 330
Perte avant radiations	216 366	249 832	338 765	233 179	365 559	262 473	248 701	286 208
Perte et perte diluée par action (avant radiations)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Perte nette	5 878 002	413 077	325 304	233 179	4 037 704	262 473	248 701	286 208
Perte nette et perte nette diluée par action	0.08	0.00	0.00	0.00	0.06	0.00	0.00	0.00
Actif à court terme	345 862	1 180 017	53 039	64 515	93 217	110 144	217 946	495 094
Actif total	4 738 641	11 076 877	10 118 987	10 103 720	10 053 595	13 964 850	13 917 852	13 954 121
Passif à court terme	133 084	447 328	930 769	730 881	938 334	1 124 370	1 003 302	843 078
Montant dû aux administrateurs	356 042	501 349	666 060	528 377	812 162	537 188	348 785	501 055
Avoir des actionnaires	4 249 515	11 128 200	8 519 158	8 844 462	8 303 099	12 303 292	12 565 765	12 614 988

Analyse de l'information financière trimestrielle choisie

Si l'on tient compte du fait que toutes les dépenses de gestion ne sont comptabilisées en tant que dépenses d'exploitation que depuis le premier trimestre de l'exercice 2005, les frais généraux d'administration et les pertes avant radiations pour les huit (8) derniers trimestres, qui se chiffrent en moyenne à 245 770 \$ et 272 350 \$, illustrent fidèlement ce qu'il en coûte chaque trimestre pour assurer l'exploitation de la Société. De ce montant, 100 000 \$ ont trait aux salaires et avantages sociaux payables aux membres de la direction de même qu'aux honoraires professionnels payables à deux administrateurs de la Société (voir la rubrique « Opérations entre apparentés » pour plus de détails).

Performance globale trimestrielle

Au quatrième trimestre, les pertes de la Société se sont accrues de 1 840 298 \$ (ou 45%) par rapport à la même période l'an passé (5 878 002 \$ contre 4 037 074 \$), les frais généraux et d'administration ont diminué de 182 291 \$ par rapport à la période correspondante l'an passé (ou 45%) (221 986 \$ contre 404 227 \$) alors que les autres coûts se sont accrues de 2 022 589 \$ par rapport à la même période l'an passé.

Situation de trésorerie

En tant que la Société est en phase de démarrage, les activités de la Société ne lui permettent pas de s'autofinancer. La capacité de la Société de satisfaire à ses obligations courantes et de poursuivre à l'avenir ses plans de développement est entièrement tributaire de la capacité de la direction d'obtenir des mises de fonds suffisantes dans le cadre de placements privés et autres programmes de financement faisant appel à l'émission d'actions.

Bien que les difficultés encourues par nos compétiteurs ont perturbé les marchés des capitaux pour les Sociétés œuvrant au sein de l'industrie des diamants marins, la Société est parvenue à conclure une entente avec Trinity Holding (Pty) Ltd, en vertu de laquelle Trinity s'est engagée à souscrire à hauteur de 1 000 000 \$ des droits n'ayant pas été souscrits. De plus, la situation des marchés auxquels sont destinés les métaux de base est telle que la direction de la Société a été capable de conclure une méthode de financement alternative pour le projet de métaux de base Haib.

Le 25 mai, 2005 la Société a annoncé que son offre de droits de souscription a été pleinement souscrite pour un montant de 1 703 646 \$,

RAPPORT DE GESTION

Situation de trésorerie (suite)

levé à 0,10 \$ par action ordinaire. Concurrément à l'offre de droits, Afri-Can a aussi clôturé un placement privé d'actions ordinaires pour un montant de 435 000 \$ au prix de 0,10 \$ par action. Afri-Can a levé un total de 2 138 646 \$. Le produit tiré de ces financements servira, au remboursement d'un billet payable, à l'acquittement des dettes de la Société, et aux fins du fonds de roulement.

Le fonds de roulement dont Afri-Can devra disposer pour le l'exercice 2006 se chiffre de 150 000 \$ à 200 000 \$ environ par trimestre. Ce montant ne comprend pas les salaires payables aux membres de la direction ni les honoraires devant être versés à d'autres initiés de la Société (voir la rubrique « Opérations entre apparentés » pour plus de détails).

À l'heure actuelle, la Société ne possède pas d'instruments financiers. La Société mène ses activités à l'échelle internationale et s'expose donc aux fluctuations des cours du change. La Société n'a pas recours présentement à des instruments financiers dans le but de limiter son exposition à ces fluctuations des cours du marché.

Au 31 août 2005, le fonds de roulement de la Société était de 212 778 \$ (versus un déficit de 845 117 \$ au 31 août 2004). Les actifs à court terme de la Société au 31 mai 2005 comprennent les éléments suivants : 92 700 \$ d'encaisse et d'encaisse équivalente; 175 155 \$ de compte à recevoir et 78 007 \$ de dépenses payée d'avance. Plus de 150 000 \$ de comptes à recevoir ont été recouverts au cours du premier trimestre de l'exercice 2006.

Les passif à court terme de la Société au 31 août 2005 atteignait 133 084 \$. Ce passif à court terme comprend les éléments suivants : des comptes généraux à payer de 113 867 \$ (207 584 \$ au 31 août 2004); des charges à payer de 19 217 \$ (191 120\$ au 31 août 2004); et 0 \$ de billets à payer (539 630 \$ au 31 août 2004).

Sources de financement

Pour l'exercice qui vient, la Société n'a aucun engagement en matière de dépenses en immobilisations. Les dépenses en immobilisations prévues de la Société sont de nature discrétionnaire. De plus la signature de l'entente avec Copper Resources le 26 mai 2005 leur a transféré la responsabilité des dépenses d'exploration pour le projet Haib.

Afri-Can est en pourparler avec de potentiels partenaires stratégiques afin de reprendre nos activités d'exploration marine pour le diamant. Un financement pouvant atteindre 2 millions US \$ pourrait être nécessaire afin de parachever les travaux. La Société compte financer ses programmes d'exploration par les fonds recueillis soit par des placements privés soit par des partenariats stratégiques avec des groupes bien capitalisés.

Opérations entre apparentés

L'un des administrateurs d'Afri-Can assure la prestation de services juridiques et de services de secrétariat auprès de la Société. Pour l'année terminés le 31 août 2005, un montant de 81 300 \$ d'honoraires juridiques a été comptabilisé en tant qu'honoraires dans les états consolidés des résultats et du déficit et a trait aux services juridiques et aux services de secrétariat rendus.

De plus, au cours de la même période un montant de 29 430 \$, qui représente les frais engagés aux fins de distributions d'options, a été comptabilisé en tant que salaires et avantages sociaux, et un autre montant de 75 000 \$, soit les honoraires versés au Président du Conseil, a été comptabilisé en tant qu'honoraires versés à un administrateur dans le cadre de services de consultation rendus à Afri-Can.

Les opérations sont conclues dans le cours normal des activités de la Société et sont mesurées en fonction de leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties aux accords. Le montant dû aux administrateurs ne porte pas intérêt et ne comporte pas de modalités précises de remboursement.

Le montant dû aux administrateurs payable au 31 août 2005 se compose de salaires impayés, d'honoraires juridiques et autres, d'un

RAPPORT DE GESTION

Opérations entre apparentés (suite)

montant total de 356 042 \$ (812 162 \$ au 31 août 2004). Ces montants sont payables à deux membres de la direction qui sont également des administrateurs ainsi qu'à deux autres administrateurs de la Société.

Principales estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada nécessite que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants des éléments d'actif et de passif déclarés, les montants reliés de revenus et de dépenses, la valeur de réalisation des propriétés minières et des frais d'exploration et de développement reportés, l'évaluation des passifs environnementaux et la présentation du passif éventuel. Les résultats réels peuvent différer des montants estimés.

La note 2 afférente aux états financiers consolidés annuels pour l'exercice le 31 août 2005 fournit un résumé détaillé de toutes les principales conventions comptables de la Société et des estimations comptables qui en sont tirées.

Les conventions suivantes sont considérées comme étant les principales conventions comptables car elles font appel à l'utilisation d'importantes estimations comptables :

1) Conversion de devises étrangères:

Les éléments d'actif et de passif monétaires de la Société canadienne et de la filiale de la Société considérée comme un établissement étranger intégré sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les éléments de l'état des résultats sont convertis aux taux de change moyens en vigueur durant l'exercice à l'exception de l'amortissement qui est converti au taux historique. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion sont imputés aux résultats de l'exercice.

2) Régime d'options d'achat d'actions :

Le 1 septembre 2002, la Société a adopté prospectivement les nouvelles normes pour les paiements à base d'actions (Chapitre 3870 du Manuel de l'ICCA, « Rémunérations et autres paiements à base d'actions »). Ce chapitre définit des normes de constatation, de mesure et d'information applicables aux rémunérations à base d'actions versées à des salariés ou à des non-salariés. En vertu de ces nouvelles normes, tous les paiements à base d'actions effectués à des salariés et à des non-salariés doivent être systématiquement constatés dans les états financiers de la Société. Ces normes établissent une méthode de constatation basée sur la juste-valeur et encouragent les Sociétés à adopter cette méthode de constatation pour leurs régimes de rémunération des employés à base d'actions. La Société utilise le modèle d'évaluation des options Black et Scholes en vue d'établir la valeur estimative des options attribuées. Le coût est constaté en tant qu'augmentation des charges salariales, des frais reportés ou des honoraires de même qu'à titre d'augmentation du surplus d'apport. Toute contrepartie versée par des salariés lors de l'exercice de ces options d'achat d'actions est portée au crédit du capital-actions.

3) Propriétés minières et frais d'exploration et de développement reportés:

Les coûts reliés à l'acquisition, à l'exploration et au développement de propriétés minières sont capitalisés par propriété jusqu'au début de la production commerciale. S'il y a lieu, les revenus accessoires générés au cours de la période d'exploration et développement seront comptabilisés en diminution des coûts comptabilisés. Si des réserves de minerai économiquement profitables sont développées, les coûts capitalisés de la propriété minière concernée sont virés aux immobilisations à titre d'actifs miniers et amortis selon la méthode des unités de production.

S'il est établi que les coûts capitalisés d'acquisition, d'exploration et de développement ne sont pas récupérables selon la durée de vie estimative de la propriété ou si le projet est abandonné ou subi des retards importants, celui-ci est dévalué à sa valeur de réalisation nette.

RAPPORT DE GESTION

3) Propriétés minières et frais d'exploration et de développement reportés: (suite)

Le recouvrement des montants indiqués au titre des propriétés minières et des frais d'exploration et de développement reportés connexes dépend de la découverte de réserves économiquement rentables, de la confirmation des intérêts de la Société dans les titres miniers, de la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens. Les montants inscrits pour les propriétés minières et les frais d'exploration et de développement reportés ne représentant pas nécessairement la valeur présente ou future.

Radiation des frais d'exploration reportés

Conformément à sa politique, Afri-Can procède à l'examen de la valeur comptable de ses biens miniers et des dépenses connexes au cours du quatrième trimestre de chaque exercice ou lorsque des événements ou des circonstances particulières indiquent que la valeur aux livres de ces biens miniers peut dépasser leur valeur résiduelle. Une moins-value est comptabilisée lorsque la valeur aux livres de tels biens n'est pas recouvrable et dépasse leur juste valeur. Afin de pouvoir procéder à un tel examen, la direction se doit de poser d'importantes hypothèses, lesquelles sont assujetties à divers risques incertitudes qui pourraient par la suite influencer sur la possibilité prévue de recouvrement de la valeur aux livres des biens miniers et dépenses afférentes.

Suite à l'examen auquel elle a procédé au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2004, la direction a conclu qu'elle donnerait priorité au développement des concessions marines en développant d'abord la concession du Bloc J et ensuite les concessions du Namibian Gemstones.

La valeur d'acquisition du Bloc B a été conservée dans nos livres depuis la fin de l'exercice 2004 parce que la direction étaient en pourparlers avec différents groupes namibiens quant à la vente de son intérêt dans le Bloc B. En cours de notre révision du quatrième trimestre 2005, la direction a décidé de radier la valeur d'acquisition du Bloc B de 163 245\$ et nous avons rendu notre intérêt restant à Together Quando. Étant donné qu'aucun travail d'exploration n'a été effectué sur nos concessions Namibian Gemstones au cours des trois dernières années, il a été décidé durant l'exercice fiscal 2004 de radier les dépenses d'exploration de 2 835 630\$ des concessions Namibian Gemstones en raison de retards dans leur développement.

Cette décision est fondée sur l'article NOC 11.17 applicable à la note d'orientation 3063.10 de Manuel de l'ICCA, qui stipule que de brèves interruptions des activités, des interruptions dont les causes sont externes à l'entreprise et des interruptions inhérentes au processus d'acquisition des actifs n'indiquent pas nécessairement qu'il faille constater une moins-value. Toutefois, lorsque les activités de démarrage accusent un retard de plus de trois ans, on présume qu'il est nécessaire de constater une moins-value à l'égard des coûts capitalisés, des frais de développement reportés et des coûts de pré-exploitation reportés. Cette présomption ne peut être écartée que par une preuve convaincante du contraire.

Puisque les retards au développement des concessions Namibian Gemstones est le résultats d'évènements externes et puisque la Société considère toujours les concessions Namibian Gemstones comme un de ses actifs stratégiques, la radiation de 2004 a été limitée aux dépenses de développement reportées. Qui plus est, compte tenu du travail fait sur les propriétés depuis leur acquisition et à la lumière de l'expérience de la direction dans cette industrie, aucune information n'est parvenue à la direction indiquant qu'il faille constater une moins-value de ces propriétés. En fonction de ces informations, le coût des propriétés est la meilleure estimation de la valeur des propriétés au 31 août 2005. Malheureusement, le fardeau de l'information requise pour outrepasser le critère de présomption tel qu'il apparaît au manuel de l'ICCA est si contraignant que la Société s'est finalement résignée à radier la valeur restante de la propriété Namibian Gemstones en date du 31 août 2005.

Modifications des conventions comptables, y compris leur adoption initiale

Au cours de l'exercice 2004, la Société a adopté la recommandation de l'ICCA sur la constatation et répartition du coût de mise hors service d'une immobilisation.

L'article 3110.13 du Manuel de l'ICCA se lit comme suit : « Lors de la constatation initiale d'un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, l'entité doit constater un coût de mise hors service de l'immobilisation en augmentant la valeur comptable de celle-ci du même montant que le passif. L'entité doit ensuite répartir le coût de mise hors service sur la durée de

RAPPORT DE GESTION

Modifications des conventions comptables, y compris leur adoption initiale (suite)

vie utile de l'immobilisation et le passer en charges selon une méthode systématique.»

Par conséquent, la phrase suivante a été ajoutée à l'information liée à la convention comptable d'Afri-Can pour les coûts environnementaux au cours de l'exercice 2004 : « Un montant correspondant sera capitalisé relativement à l'actif minier et amorti sur sa durée de vie utile.»

Selon nos vérificateurs, aucun changement aux pratiques comptables applicable à la Société n'est survenu en 2005.

Information sur les actions en circulation

Le nombre d'actions ordinaires en circulation d'Afri-Can a augmenté de 7 500 000 actions en novembre 2004 à la suite de la réalisation du financement de 750 000 \$ entrepris en septembre 2004. Durant le mois de mai 2005, la Société a émis 21 386 460 actions ordinaires. De ces nouvelles actions, 4 350 000 sont assujetties à une période de rétention de quatre mois. Au 31 août 2005, Afri-Can comptait 107 103 434 actions émises et en circulation (avec une valeur d'émission de 32 211 008 \$), 7 600 000 bons de souscription (3 850 000 au 31 août 2004) et 1 915 000 options (2 545 000 \$ au 31 août 2004) en circulation, le nombre d'actions après dilution s'établissant à 116 618 434.

CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé de la Société consiste en un nombre illimité d'actions, dont 107 103 434 étaient en circulation à la date des présentes.

FACTEURS DE RISQUE

Toutes les propriétés minières de la Société détenues en co-entreprise n'en sont qu'au stade d'exploration et n'ont pas de gisements économiques de minéraux connus. L'exploration et le développement de projet miniers sont des activités à risque élevé. La profitabilité à long terme de la Société sera liée en partie aux coûts et au succès des programmes d'exploration et de mise en valeur subséquents, lesquels pourront également être influencés par différents facteurs. Parmi ces facteurs, il faut considérer les attributs des gisements miniers éventuels, soit la qualité et la quantité des ressources, ainsi que les coûts de développement d'une infrastructure de production, les coûts de financement, la valeur marchande des diamants bruts et la nature compétitive de l'industrie.

Des investissements importants sont nécessaires pour mener à terme les programmes d'exploration et de développement de réserves. En l'absence de flux de trésorerie généré par une exploitation minière, la Société dépend des marchés de capitaux pour financer ses activités d'exploration et de développement. Les conditions de marché et autres événements imprévisibles pourraient avoir un impact sur la capacité de la Société à lever les fonds requis à son développement.

La Société a l'intention de poursuivre l'exploration et le développement de ses propriétés, à la condition que les capitaux soient disponibles, et ce, à des conditions acceptables et en fonction de résultats d'exploration et de faisabilité favorables à de telles activités. La Société entend se financer à même ses ressources financières existantes ou par émission d'actions ou de titres connexes. Toutefois, aucune assurance ne peut être donnée quant à la réalisation de financements additionnels.



Bernard J. Tourillon, MBA

Vice-président exécutif et Chef des services financiers
Montréal, le 15 décembre 2005

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de Afri-Can, Société de Minéraux Marins et toute l'information contenue dans le présent Rapport annuel sont la responsabilité de la direction. Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les états financiers renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin d'assurer que les états financiers soient présentés fidèlement, à tous égards importants. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel est concordante avec les états financiers.

La direction maintient des systèmes de contrôle internes comptables et administratifs de qualité. Ces systèmes ont pour objet de fournir un degré raisonnable de certitude que l'information financière est pertinente, fiable et exacte et que l'actif de la Société est correctement comptabilisé et bien protégé.

Le Conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'appropriation des états financiers. Le Conseil s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son Comité de vérification.

Le Comité de vérification est nommé par le Conseil d'administration et tous ses membres sont des administrateurs externes. Le Comité rencontre périodiquement la direction, ainsi que les vérificateurs afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, des questions de vérification et d'examiner les états financiers et le rapport des vérificateurs externes. Le Comité fait part de ses constatations lorsque ce dernier approuve la publication des états financiers à l'intention des actionnaires.

Raymond Chabot Grant Thornton LLP, une firme indépendante de comptables agréés, a reçu le mandat de vérifier les états financiers consolidés de la Société et de fournir une opinion à leur égard.

Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés de la Société sur les recommandations du Comité de vérification.



Pierre Léveillé
Président et chef de la direction



Bernard J. Tourillon, MBA
Vice-président exécutif et Chef des services financiers

Montréal, Canada
Le 15 décembre 2005

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux actionnaires de Afri-Can, Société de Minéraux Marins
(une société engagée dans l'exploration et le développement de propriétés minières)

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Afri-Can, Société de Minéraux Marins (une société engagée dans l'exploration et le développement de propriétés minières) au 31 août 2005 et les états consolidés des dépenses d'exploration et de développement reportées, des résultats et déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 août 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les états financiers au 31 août 2004 et pour l'exercice terminé à cette date ont été vérifiés par d'autres vérificateurs qui ont exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers dans leur rapport daté du 12 novembre 2004.



Raymond Chabot Grant Thornton LLP

Comptables agréés

Montréal, Canada

Le 15 décembre 2005


BILANS CONSOLIDÉS

Aux 31 août 2005 et 2004	2005	2004
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME:		
Espèces et quasi-espèces	92 700	1 295
Sommes à recevoir (note 3)	175 155	86 066
Frais payés d'avance	78 007	5 856
	345 862	93 217
BILLET À RECEVOIR, SANS INTÉRÊT NI MODALITÉS DE REMBOURSEMENT	29 786	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	25 634	27 493
PROPRIÉTÉS MINIÈRES (note 5)	978 621	6 666 833
DÉPENSES D'EXPLORATION ET DE DÉVELOPPEMENT REPORTÉES (note 6)	3 358 738	3 266 052
	4 738 641	10 053 595
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME:		
Comptes fournisseurs et frais courus	133 084	398 704
Billet à payer, sans intérêts	-	539 630
	133 084	938 334
DÛ AUX ADMINISTRATEURS, SANS INTÉRÊTS NI MODALITÉS DE REMBOURSEMENT	356 042	812 162
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 7)	32 211 008	29 451 120
Surplus d'apport (note 7)	230 663	194 573
Déficit	(28 192 156)	(21 342 594)
	4 249 515	8 303 099
Statuts, nature des activités et continuité de l'exploitation (note 1)		
Engagements (note 13)		
Éventualité (note 14)		
	4 738 641	10 053 595

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil,

 Pierre Lèveillé, administrateur

 Marcel Drapeau, administrateur

ÉTATS CONSOLIDÉS DES DÉPENSES D'EXPLORATION ET DE DÉVELOPPEMENT REPORTÉES

Exercices terminés les 31 août 2005 et 2004	2005	2004
	\$	\$
DÉPENSES D'EXPLORATION:		
Honoraires de gestion de projet et de consultation	73 989	271 466
Frais de déplacement	18 506	76 565
Dépenses pour propriétés minières (note 5)	93 050	104 100
Dépenses administratives	40 986	94 869
AUGMENTATION DES DÉPENSES REPORTÉES	226 531	547 000
RADIATION DE DÉPENSES D'EXPLORATION ET DE DÉVELOPPEMENT REPORTÉES	(133 845)	(3 601 139)
	92 686	(3 054 139)
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 266 052	6 320 191
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	3 358 738	3 266 052

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS ET DÉFICIT

Exercices terminés les 31 août 2005 et 2004	2005	2004
	\$	\$
FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION:		
Dépenses de voyage	151 366	87 139
Honoraires	261 988	302 439
Salaires et avantages sociaux	239 482	189 578
Frais de bureau	116 515	133 237
Information aux actionnaires et frais de registrariat	43 313	66 597
Relations publiques	111 716	207 632
Intérêts et frais bancaires	23 525	16 293
Amortissement des immobilisations corporelles	6 808	8 479
	954 713	1 011 394
AUTRES:		
Radiation de propriétés minières	5 677 575	178 658
Radiation de dépenses d'exploration et de développement reportées	133 845	3 601 139
Perte sur change	80 571	85 204
Gain sur règlement d'un litige	-	(107 652)
Revenus d'intérêts	(1 951)	(609)
Gain sur disposition de propriétés minières	(25 191)	-
Mauvaises créances	30 000	-
Autres dépenses	-	66 952
	5 894 849	3 823 692
PERTE NETTE	6 849 562	4 835 086
DÉFICIT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	21 342 594	16 507 508
DÉFICIT À LA FIN DE L'EXERCICE	28 192 156	21 342 594
PERTE NETTE PAR ACTION DE BASE ET DILUÉE	(0.08)	(0.06)
Moyenne pondérée d'actions en circulation	87 904 764	76 804 933

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 août 2005 et 2004	2005	2004
	\$	\$
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION:		
Perte nette	(6 849 562)	(4 835 086)
Ajustements:		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 808	8 479
Radiation de propriétés minières	5 677 575	178 658
Radiation de dépenses d'exploration et de développement reportées	133 845	3 601 139
Rémunération à base d'actions	29 430	29 528
Gain sur disposition de propriétés minières	(25 191)	-
Honoraires de relations publiques payées en actions	34 438	-
Perte sur change non-réalisée	-	19 939
	(992 657)	(997 343)
Variation hors caisse des éléments du fonds de roulement:		
Sommes à recevoir	18 632	(326)
Frais payés d'avance	(72 151)	11 873
Comptes fournisseurs et frais courus	(136 389)	(47 767)
	(189 908)	(36 220)
	(1 182 565)	(1 033 563)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT:		
Augmentation (diminution) nette du montant dû aux administrateurs	(31 428)	544 557
Billet à payer	(539 630)	-
Émission de capital-actions	2 273 729	853 810
	1 702 671	1 398 367
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT:		
Billet à recevoir	(29 786)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 949)	(1 995)
Acquisition de propriétés minières	(25 754)	(11 939)
Disposition de propriétés minières	25 192	-
Dépenses d'exploration et de développement reportées	(393 404)	(406 254)
	(428 701)	(420 188)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	91 405	(55 384)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 295	56 679
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	92 700	1 295

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 31 AOÛT 2005 ET 2004

1- STATUTS, NATURE DES ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION:

La société, constituée selon la Loi canadienne sur les sociétés par actions, est engagée dans l'exploration et le développement de propriétés minières. La société détient des propriétés minières au stade d'exploration et de développement en Namibie. La possibilité de récupération des valeurs inscrites pour les propriétés minières et les dépenses d'exploration et de développement reportées afférentes dépend de la découverte de réserves économiquement rentables, de l'abilité de la société à obtenir le financement nécessaire afin de compléter l'exploration et le développement et de mettre ses propriétés en production, d'une situation politique stable et du produit de la cession des propriétés. Selon la direction, la valeur aux livres des propriétés minières et des dépenses d'exploration et de développement reportées, en date du 31 août 2005 représente le meilleur estimé de leur valeur nette de récupération. Toutefois, cette valeur pourrait être réduite dans l'avenir.

Les états financiers ci-joints ont été préparés par la direction en accord avec les principes comptables généralement reconnus du Canada sur la base de la continuité de l'exploitation. Ceci présume que des fonds seront disponibles dans le futur afin de financer le développement continu des opérations, les dépenses en immobilisations, la réalisation des actifs et le paiement des exigibilités dans le cours normal des opérations.

La société a présentement des ressources en capital minimales afin de rencontrer des obligations qui peuvent être normalement encourues par des sociétés semblables et a un déficit accumulé de 28 192 156 \$ (2004 – 21 342 594 \$). Ces éléments soulèvent des doutes quant à la capacité de la société à continuer l'exploitation car ceci dépend de la capacité d'obtenir et de conserver un niveau de financement approprié au moment approprié et d'atteindre une marge d'autofinancement nécessaire à couvrir ses engagements et dépenses. Le dénouement de ces éléments ne peut être prédit. Les présents états financiers ne tiennent pas compte de tout ajustement aux valeurs et au classement des actifs et passifs qui pourraient être nécessaires si la société n'était pas en mesure de maintenir ses opérations.

La société devra périodiquement rechercher des financements additionnels afin de poursuivre ses opérations et, bien qu'elle ait réussi à le faire par le passé, aucune assurance ne peut être donnée qu'elle pourra y parvenir dans l'avenir.

Bien que la société ait pris des mesures qui sont conformes aux standards de l'industrie pour les stades de l'exploration et de développement actuels de telles propriétés afin d'obtenir les titres pour les propriétés minières dans lesquelles elle a un intérêt financier, ces procédures ne garantissent pas ces titres. Les titres de propriétés peuvent être assujettis à des ententes préalables non-enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES:

a) Utilisation d'estimations:

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada nécessite que la direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants des éléments d'actif et de passif déclarés, les montants reliés de revenus et les dépenses, la valeur de réalisation des propriétés minières et des frais d'exploration et de développement reportés, l'évaluation des passifs environnementaux et la présentation du passif éventuel. Les résultats réels peuvent différer des montants estimés.

b) Périmètre de consolidation:

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux de sa filiale en propriété exclusive Noragem (Pty) Limited, une société namibienne.

c) Espèces et quasi-espèces:

Les espèces et quasi-espèces incluent l'encaisse, les dépôts à terme et les placements temporaires dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins.

d) Immobilisations corporelles:

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants :

ÉLÉMENTS D'ACTIF	TAUX
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	30 %

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICES TERMINÉS LES 31 AOÛT 2005 ET 2004

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite):

e) Propriétés minières et dépenses d'exploration et de développement reportées:

Les coûts reliés à l'acquisition, à l'exploration et au développement de propriétés minières sont capitalisés par propriété jusqu'au début de la production commerciale. S'il y a lieu, les revenus accessoires générés au cours de la période d'exploration et développement seront comptabilisés en diminution des coûts comptabilisés. Si des réserves de minerai économiquement profitables sont développées, les coûts capitalisés de la propriété minière concernée sont virés aux immobilisations à titre d'actifs miniers et amortis selon la méthode des unités de production.

S'il est établi que les coûts capitalisés d'acquisition, d'exploration et de développement ne sont pas récupérables selon la durée de vie estimative de la propriété ou si le projet est abandonné ou subi des délais importants, celui-ci est dévalué à sa valeur de réalisation nette.

Le recouvrement des montants indiqués au titre des propriétés minières et des dépenses d'exploration et de développement reportées connexes dépend de la découverte de réserves économiquement rentables, de la confirmation des intérêts de la société dans les titres miniers, de la capacité de la société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et de la production rentable future ou du produit de la cession de tels biens. Les montants inscrits pour les propriétés minières et les dépenses d'exploration et de développement reportées ne représentant pas nécessairement la valeur présente ou future.

f) Impôt sur le revenu:

La société utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber. La société inscrit une provision à l'égard des actifs d'impôt futurs si, selon l'information disponible, il est plus probable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôt futurs ne soient pas matérialisés.

g) Perte nette par action:

La perte nette par action est calculée selon la moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation durant l'exercice. La méthode du rachat d'actions du trésors est utilisée afin de déterminer l'effet dilutif des options d'achat d'actions et des bons de souscription. La perte nette diluée par action est égale à la perte par action ordinaire en raison de l'effet antidilutif des options d'achat d'actions et des bons de souscription décrit à la Note 7.

h) Régime d'options d'achat d'actions:

La société a un régime de rémunération à base d'action pour lequel une dépense est imputée au moment où des options d'achat d'actions sont émises. Toute contrepartie versée pour l'exercice des options d'achat d'actions ou l'achat d'actions est comptabilisée aux capital-actions. Si des options d'achat sont rachetées de salariés, l'excédent de la contrepartie sur la valeur de l'option d'achat annulée est imputé au déficit.

i) Conversion de devises étrangères:

Les éléments d'actif et de passif monétaires de la société canadienne et de la filiale de la société considérée comme un établissement étranger intégré sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les éléments de l'état des résultats sont convertis aux taux de change moyens en vigueur durant l'exercice à l'exception de l'amortissement qui est converti au taux historique. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion sont imputés aux résultats de l'exercice.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 31 AOÛT 2005 ET 2004

3- SOMMES À RECEVOIR:

	2005	2004
	\$	\$
Billet à recevoir d'un actionnaire, sans intérêt	107 721	-
Taxes à la consommation à recevoir	49 359	3 734
Crédit d'impôt à recevoir	-	33 200
Autres	18 075	49 132
	175 155	86 066

4- IMMOBILISATIONS CORPORELLES:

	2005			2004		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement de bureau	50 494	39 239	11 255	50 494	36 425	14 069
Équipement informatique	62 468	48 089	14 379	57 519	44 095	13 424
	112 962	87 328	25 634	108 013	80 520	27 493

5- PROPRIÉTÉS MINIÈRES:

	Solde au 31 août 2004 (\$)	Ajouts (ajustments) (\$)	Radiation (\$)	Solde au 31 août 2005 (\$)
Namibie — Namibian Gemstones 1)	5 235 181	-	(5 235 180)	1
Namibie — Bloc B Quando (option) 2)	163 245	-	(163 245)	-
Namibie — Bloc J Woduna (option) 3)	896 206	-	-	896 206
Canada — East Leitch	1	(1)	-	-
Haib Copper 4)	-	82 414	-	82 414
Dépenses relatives aux propriétés minières 5)	372 200	(93 050)	(279 150)	-
	6 666 833	(10 637)	(5 677 575)	978 621

	Solde au 31 août 2004 (\$)	Ajouts (ajustments) (\$)	Radiation (\$)	Solde au 31 août 2005 (\$)
Namibie — Namibian Gemstones	5 235 181	-	-	5 235 181
Namibie — Block B Quando (option)	163 245	-	-	163 245
Namibie — Block J Woduna (option)	896 206	-	-	896 206
Namibie — Block K Tsondab (option)	1 637	-	(1 637)	-
Namibie — Block M Kuvelai (option) 6)	20 044	-	(20 044)	-
Namibie — Block N Karas (option) 7)	57 080	-	(57 080)	-
Canada — East Leitch	1	-	-	1
Autre	43 358	11 939	(55 297)	-
Dépenses relatives aux propriétés minières 5)	520 900	(104 100)	(44 600)	372 200
	6 937 652	(92 161)	(178 658)	6 666 833

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 31 AOÛT 2005 ET 2004

5- 5-PROPRIÉTÉS MINIÈRES (suite):

- 1) Au 31 août 2005, la société détient un intérêt de 60 % (60 % en 2004) dans les concessions diamantifères - Namibian Gemstones. En vertu d'une entente d'option de coparticipation intervenue avec Namibian Gemstones Mining Corporation (Pty) la société détient une option d'acquisition d'un intérêt additionnel de 20 % en vertu d'une contrepartie en espèces de 1 440 000 \$ US. Tel que requis selon les pratiques comptables généralement reconnues du Canada, le coût de cette propriété a été radié au cours de l'exercice 2005.
- 2) Au 31 août 2005, la société a cédé son intérêt de 30 % (30 % en 2004) dans la concession diamantifère dénommée Quando (bloc B). Au cours de l'exercice 2005, la société a retourné son intérêt de 30% dans la propriété Together Quando Mining Consortium et son coût a été radié.
- 3) Au 31 août 2005, la société détient un intérêt de 70 % (70 % en 2004) dans la concession diamantifère dénommée Woduna (bloc J).
- 4) En vertu d'une entente d'option avec Deep South Mining (Pty) Ltd. la société avait le droit d'acquérir un intérêt indivis de 70% dans le dépôt de cuivre «Haib Copper» en contrepartie d'un paiement et dépenses d'exploration. La société a émis à Deep South Mining (Pty) 500 000 actions au cours du premier trimestre 2005 et a cédé son option d'acquérir 70% du projet à Copper Resources Corporation en contrepartie d'un intéressement différé de 10% sur la propriété au cours du troisième trimestre.
- 5) Le 21 novembre 2001, la société a conclu une entente avec Ototinana Regional Marine Mineral Exploration (Pty) Ltd. (« ORMME ») une corporation namibienne à but non lucratif détenue directement par les conseils régionaux des régions Oshikoto, Ohangwena, Oshana et Omusati. En vertu de cette entente la société a émis 2 500 000 actions ordinaires à ORMME et en contrepartie le ministère des Mines et Énergie de la Namibie accorde à la société une clause de non-réduction de la superficie de toutes ses concessions namibiennes pour les trois prochaines périodes de deux ans. De 2001 au 31 août 2005, 345 850 \$ des 625 000 \$ affectés au 2 500 000 d'actions ordinaires ont été amortis et inclus dans les dépenses d'exploration et de développement reportées. En date du 31 août 2005, le solde non-amorti de 279 150 \$ a été radié.
- 6) Au cours de l'exercice 2004, la société a informé Kuvelai Delta Mining Company (Pty) Ltd. qu'elle n'entendait pas exercer son option. Le coût de la propriété minière a été radié au cours de l'exercice 2004.
- 7) Au cours de l'exercice 2004, la société a informé Karas Minerals Holding (Pty) Ltd. qu'elle n'entendait pas conserver ou accroître son intérêt dans la concession et par conséquent, la société a retourné à Karas son intérêt de 30%. Le coût de la propriété minière a été radié au cours de l'exercice 2004.

6- DÉPENSES D'EXPLORATION ET DE DÉVELOPPEMENT REPORTÉES

	Solde au 31 août 2004 (\$)	Ajouts (\$)	Radiations (\$)	Solde au 31 août 2005 (\$)
Namibie — Block J Woduna	3 266 052	209 736	(117 050)	3 358 738
Haib	-	16 795	(16 795)	-
	3 266 052	226 531	(133 845)	3 358 738

	Solde au 31 août 2003 (\$)	Ajouts (\$)	Radiations (\$)	Solde au 31 août 2004 (\$)
Namibie — Namibian Gemstones	2 734 593	101 037	(2 835 630)	-
Namibie — Bloc B Quando	507 175	14 325	(521 500)	-
Namibie — Bloc J Woduna	2 864 006	402 046	-	3 266 052
Namibie — Bloc K Tsondab (option)	63 290	9 864	(73 154)	-
Namibie — Bloc M Kuvelai (option)	39 063	9 864	(48 927)	-
Namibie — Bloc N Karas (option)	112 064	9 864	(121 928)	-
	6 320 191	547 000	(3 601 139)	3 266 052

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 31 AOÛT 2005 ET 2004

7- CAPITAL-ACTIONS:

Autorisé:

Nombre illimité d'actions ordinaires votantes sans valeur nominale.

Émission:

Au cours des exercices la société a émis des actions ordinaires comme suit:

	2005		2004	
	Nombre	Montant \$	Nombre	Montant \$
Solde au début de l'exercice	77 715 975	29 451 120	73 249 725	28 597 310
Payées en argent	24 525 869	2 417 605	4 466 250	893 250
Émises en contrepartie d'un billet à recevoir a)	1 077 210	107 721	-	-
Émises en contrepartie d'un montant dû aux administrateurs	2 550 000	255 000	-	-
Émises en contrepartie de services	734 380	73 438	-	-
Frais d'émission d'actions	-	(143 876)	-	(39 440)
Émises en contrepartie de propriétés minières	500 000	50 000	-	-
Solde à la fin de l'exercice	107 103 434	32 211 008	77 715 975	29 451 120

a) Ces actions ont été émises en échange d'un billet à recevoir de 107 721 \$. Au 15 décembre 2005, cette somme avait été entièrement remboursée.

4,350,000 actions ordinaires en circulation sont détenues en fiducie. Selon cette convention de fiducie, ces actions ordinaires seront libérées en septembre 2005.

Options d'achat d'actions ordinaires:

La société a adopté un régime d'options d'achat d'actions (le « régime ») selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent de temps à autre attribuer des options permettant d'acquérir des actions ordinaires à ses administrateurs, dirigeants, salariés et consultants selon des prix et quantités qui sont déterminés par les membres du conseil d'administration et pour une échéance maximale de cinq ans. Les prix d'exercice sont la juste valeur de l'action au moment des octrois.

Le régime stipule que le nombre maximum d'actions ordinaires dans le capital de la société qui pourrait être réservé pour attribution en vertu du régime est égal à 4 228 746 (4 228 746 en 2004) actions ordinaires de la société et le nombre maximal d'actions ordinaires réservées à l'attribution des options à un seul détenteur ne peut dépasser 5 % des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution.

Au cours de la période terminée le 31 août 2005, la société a octroyé 650 000 options d'achat d'actions à des salariés et non salariés. La juste valeur de ces options à la date de l'octroi de 2005 a été estimée à l'aide du modèle Black & Scholes en utilisant les hypothèses suivantes:

	2005	2004
Taux de rendement des dividendes	—%	—%
Volatilité projetée	98%	98%
Taux d'intérêt sans risque	3.25% - 3.5%	5% - 6%
Durée moyenne prévue des options	1.5 - 3.5 ans	5 ans
Moyenne pondérée de la juste valeur de chaque option	\$0,03 - \$0,07	\$0,08 - \$0,13

Pour l'exercice terminé le 31 août 2005, la société a inscrit une dépense de 29 430 \$ et a capitalisé 6 660 \$ aux propriétés minières (29 528 \$ et 17 268 \$ en 2004) aux fins du régime d'option d'achat d'actions ordinaires.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 31 AOÛT 2005 ET 2004

7- CAPITAL-ACTIONS (suite):

Les changements au surplus d'apport de la société se résument comme suit:

	2005	2004
	\$	\$
Solde au début d'exercice	194 573	147 777
Ajouter les sommes provenant de compensations à des non-salariés	36 090	46 796
Solde à la fin d'exercice	230 663	194 573

La variation des options d'achat d'actions de la société se détaillent comme suit:

	2005		2004	
	Nombre d'exercice	Prix moyen pondéré des options \$	Nombre d'exercice	Prix moyen pondéré des options \$
Solde au début de l'exercice	2 545 000	0,29	3 765 000	0,33
Attribuées	650 000	0,10	455 000	0,16
Expirées	(1 280 000)	0,31	(1 475 000)	0,33
Annulées	-	-	(200 000)	0,36
Solde à la fin d'exercice	1 915 000	0,21	2 545 000	0,29

Options pouvant être exercées au 31 août 2005:

	Nombre	Prix d'exercice \$	Durée de vie restante	
	120 000	0,33	0,19	
	20 000	0,25	0,70	
	815 000	0,27	1,39	
	960 000	0,15	2,56	
	1 915 000	0,21	1,90	

Bons de souscription:

Les bons de souscription en circulation permettent à leur détenteur de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires comme suit:

	2005		2004	
	Nombre de bons de souscription	Prix moyen d'exercice \$	Nombre de bons de souscription	Prix moyen d'exercice \$
Solde au début de l'exercice	3 850 000	0,30	4 407 291	0,38
Émis	3 750 000	0,15	2 750 000	0,30
Expirés	-	-	(3 307 291)	0,40
Solde à la fin d'exercice	7 600 000	0,23	3 850 000	0,30

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 31 AOÛT 2005 ET 2004

7- CAPITAL-ACTIONS (suite):

Bons de souscription pouvant être exercés au 31 août 2005:

	Nombre	Prix d'exercice \$	Échéance
	368 438	0.30	Septembre 2005
	500 000	0.30	Janvier 2006
	1 100 000	0.30	Avril 2006
	1 881 562	0.30	Septembre 2006
	3 750 000	0.15	Novembre 2006
	7 600 000		

Au cours de l'exercice, 3 700 000 bons de souscriptions ont été émis suite à un placement privé.

8- ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE:

Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie:	2005 \$	2004 \$
Montants payés durant l'exercice relativement aux:		
Intérêts reliés aux cartes de crédit	13 363	8 354
Éléments liés aux activités de financement et d'investissement n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie :		
Dépenses d'exploration et de développement reportées - dû aux administrateurs	(169 692)	27 692
Augmentation des dépenses d'exploration et de développement reportées causée par l'amortissement des propriétés minières	93 050	104 100
Dépenses d'exploration et de développement reportés – comptes fournisseurs	(114 231)	(8 314)
Propriétés minières financées par l'émission d'options à des non salariés	6 660	17 268
Diminution des comptes fournisseurs et frais courus par l'émission d'un billet à payer	-	(489 630)
Émission d'actions par la diminution de montants dus à des dirigeants	(255 000)	-
Émission d'actions par la diminution des comptes fournisseurs	(15 000)	-
Émission d'actions en contrepartie de sommes à recevoir	(107 721)	-
Acquisition de propriétés minières par l'émission d'actions	50 000	-
Dépenses d'exploration et de développement reportées payées par l'émission d'actions à des non-salariés	(24 000)	-

9- INSTRUMENTS FINANCIERS:

a) Juste valeur des instruments financiers:

La valeur comptable des espèces et quasi-espèces, des sommes à recevoir, des comptes fournisseurs et frais courus et du billet à payer se rapproche de leur juste valeur étant donné l'échéance rapprochée.

La juste valeur du billet à recevoir et du dû aux administrateurs n'a pu être déterminée puisqu'il est pratiquement impossible de trouver sur le marché des instruments financiers qui présentent essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

b) Risque de change:

Une partie des dépenses engagées par la société sont effectuées en dollars américains, en livres sterling et en dollars namibiens. La société n'achète pas de contrats de change pour réduire le risque de fluctuation des taux auxquels elle est exposée.

La société est soumise à des risques de change pour les espèces et quasi-espèces, les sommes à recevoir et les billets à recevoir, libellés en dollars américains, en dollars namibiens et en livres sterling. En date du 31 août 2005, les actifs libellés en dollars américains et namibiens étaient constitués d'espèces et quasi-espèces, sommes à recevoir et billets à recevoir totalisant US\$48,105 (N\$863,614).

La société ne prend aucun contrat afin de se couvrir des risques de change.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 31 AOÛT 2005 ET 2004

10-ENVIRONNEMENT:

Les opérations de la société sont régies par des lois gouvernementales concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables que ce soit au niveau de la résultante de son échéance ou de son impact. À la date des états financiers consolidés et autant que ses dirigeants puissent en juger, la société exploite son entreprise en conformité avec les lois et les règlements en vigueur. Tout paiement pouvant résulter de la restauration de sites sera comptabilisé à sa juste valeur seulement lorsque la société sera légalement responsable et qu'il sera possible d'en faire une estimation raisonnable. Un montant correspondant sera capitalisé aux actifs miniers et amorti sur sa durée de vie utile.

11-IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES:

Au cours de l'exercice, la société a découvert que le taux d'imposition utilisé pour le calcul de l'actif d'impôts futurs lors de l'exercice 2004 a été de 35%, alors qu'il aurait dû être de 55%. Les chiffres comparatifs de 2004 ont été modifiés.

L'impact fiscal d'écarts temporaires sur des éléments significatifs donnant lieu à un actif d'impôts futurs est le suivant:

	2005	2004
	\$	\$
Actif d'impôts futurs:		
Dépenses d'exploration et de développement reportées sur propriétés minières	6 057 666	2 932 933
Report de pertes en capital	967 700	967 368
Report de pertes autres qu'en capital	5 128 649	4 920 234
Frais d'émission d'actions	124 918	102 439
	12 278 933	8 422 974
Moins: provision pour moins-value	(12 278 933)	(8 422 974)
Impôts futurs	-	-

La provision pour impôt différée du montant qui aurait dû être obtenu par l'application du taux de base combiné d'impôt sur le revenu (fédéral et Québec: 31.02% en 2005 et 2004) à cause des items suivants:

	2005	2004
	\$	\$
Impôts sur les bénéfices selon le taux de base statutaire au Canada (fédéral et Québec)	(2 124 734)	(1 499 844)
Augmentation (diminution) résultant de:		
Écart de taux avec établissement étranger	(1 642 525)	(1 159 454)
Écart permanent et autres	411 300	(2 793 572)
Écart temporaire déductible non constaté	3 355 959	5 452 870
	-	-

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 31 AOÛT 2005 ET 2004

11-IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (suite):

Au 31 août, 2005, la société a accumulé des pertes autres qu'en capital qui peuvent être reportées afin de réduire un éventuel revenu imposable au cours d'années subséquentes. Ces pertes expirent aux exercices suivants:

ANNÉE	Fédéral \$	Provincial \$
2006	757 050	757 050
2007	525 073	525 073
2008	658 546	658 546
2009	981 728	981 728
2010	981 220	981 220
2011	-	1 186 784
2012	-	1 107 160
2014	1 186 784	-
2015	1 107 160	-
	6 197 561	6 197 561

La société a aussi des pertes fiscales étrangères reportées au 31 août 2005 d'approximativement 2 490 000 \$ en Namibie. Les pertes étrangères reportées peuvent être reportées indéfiniment sujet au test de continuité de l'exploitation

12-OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS:

La société a effectué avec des administrateurs ou avec des sociétés dont les administrateurs et les actionnaires sont également administrateurs de la société les opérations suivantes:

	2005	2004
Honoraires	\$156 300	\$91 000

Les opérations sont conclues dans le cours normal des activités de la société et sont mesurées en fonction de leur valeur d'échange soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties aux accords.

13-ENGAGEMENTS:

En vertu de l'entente signée avec Ototinana Regional Marine Mineral Exploration (Pty) Ltd. (« ORMME ») la société s'est engagée à investir au moins 5 % de ses dépenses d'exploration pour des programmes d'emplois et de formation dans différents secteurs de l'économie relative à l'industrie minière. De plus lorsque la production commerciale débutera la société s'est engagée à verser une subvention spéciale de 1 % sur les ventes brutes générées par l'exploitation de ses propriétés minières diamantifères marines namibiennes.

La société loue un local commercial en vertu d'un contrat de location-exploitation. Le loyer annuel relatif à ce bail pour les trois prochains exercices s'établit comme suit:

Year	\$
2006	15 375
2007	15 818
2008	5 322
	36 515

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICES TERMINÉS LES 31 AOÛT 2005 ET 2004

14-ÉVENTUALITÉ:

Une réclamation au montant de 143 000 \$ CA (120 000 \$ US) a été intentée contre la société au cours de l'exercice fiscal 2003 relativement à un malentendu sur un contrat de travaux d'exploration. De l'avis de la direction le dénouement de cette réclamation n'aura aucune incidence significative sur les résultats ou sur la situation financière de la société.